



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180723-CONS-AG-18-101
-DE
Date de réception préfecture : 03/08/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 23 juillet 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Marché N° 180001DTI : Hydrocurage du bassin lixiviât – lieu-dit Teghime

L'an Deux Mille dix-huit, le 23 juillet à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS :

Serena BATESTINI, Jean BIAGGINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Emmanuelle DE GENTILI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Céline SIMONI PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Marie-Paule HOUEMER	à	Jean ZUCCARELLI
Mattea LACAVE	à	Ivana POLISINI
Marie-Dominique CARRIER	à	Linda PIPERI
Jean-Louis MILANI	à	Jean-Jacques MASSONI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Céline SIMONI PIACENTINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Guy ARMANET	à	Henri POYET

QUORUM : 21

ABSENTS :

Angèle BRUNINI, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Valérie BIANCHI, Thérèse LORENZI, Etienne PERFETTI, Jean-Michel SAVELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATESTINI est élue secrétaire de séance.

Objet : Marché N° 180001DTI : Hydrocurage du bassin lixiviat – lieu-dit Teghime

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son l'article 30-I.2 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 21 février 2018 par courrier en vue d'attribuer le marché N°180001DTI pour hydrocurage du bassin lixiviat – lieu-dit Teghime

Vu les procès-verbaux des Commissions d'Appel d'Offres du 09 Juillet 2018 ;

Vu le rapport d'analyse présenté lors des Commissions d'Appel d'Offres du 09 Juillet 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 09 Juillet 2018 ;

Vu le rapport n°3 présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La procédure lancée pour l'attribution du marché N°180001DTI : hydrocurage du bassin lixiviat lieu-dit Teghime ;

DECIDE

D'attribuer le marché correspondant à la SARL ECA (Siret N°39519665200022) : sise 20600 FURIANI pour un montant minimum de 30 000€ HTVA et pour un montant maximum de 60 000€HTVA pour une durée d'une année. Les montants sont identiques pour les trois périodes de reconduction.

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
03 AOUT 2018



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification